

AVIS PUBLIC**RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01-2****MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2021-01 ET SON AMENDEMENT AFIN D'IDENTIFIER TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE QUI EST PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN ET SES MESURES**

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, le *Règlement numéro 2021-01-2* a été adopté par le conseil de la Municipalité de Rawdon, et ce, suivant l'adoption d'un projet de règlement lors d'une séance ordinaire tenue le 12 février 2024.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 avril 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Matawinie. Conformément à l'article 110.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, vous trouverez ci-dessous un résumé dudit *Règlement numéro 2021-01-2*.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Ce règlement modifie le Règlement numéro 2021-01 sur le plan d'urbanisme et identifie toute partie du territoire sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, le tout tel qu'exigé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Un total de huit îlots de chaleur urbains, principalement localisés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, sont identifiés à l'annexe G intitulée *Îlots de chaleur urbains* dudit règlement.

Ces îlots de chaleur urbains correspondent aux parties du territoire très imperméabilisées et peu végétalisées. Afin d'atténuer les effets nocifs ou indésirables et d'agir sur les différentes caractéristiques entraînant la création d'îlots de chaleur urbains, le plan d'urbanisme mentionne que la réglementation d'urbanisme doit intégrer des dispositions normatives relatives aux stationnements, aux surfaces minéralisées, à la plantation, la conservation et la canopée d'arbres, au verdissement des espaces publics et privés, à la gestion des eaux pluviales, à l'efficacité énergétique des bâtiments et l'albédo de ses surfaces et à la mobilité durable.

La copie dudit *Règlement numéro 2021-01-2* peut être consultée au bureau de la soussignée au 3647, rue Queen à Rawdon, durant les heures normales de bureau.

Donné à Rawdon, ce 19 juin 2024.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe